

Plan d'action relatif à l'infrastructure pour carburants alternatifs

Le 8 novembre 2017, la Commission européenne adoptait son paquet «mobilité propre» réunissant des propositions législatives visant à accélérer la transition vers des véhicules à émissions faibles ou nulles, ainsi qu'une communication présentant un plan d'action et des solutions d'investissement pour le déploiement transeuropéen d'infrastructures pour les carburants alternatifs. La Commission présentera son plan d'action au Parlement européen lors de la période de session de mars.

Contexte

La directive de 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs ([2014/94/UE](#)) oblige les États membres à concevoir des plans nationaux («cadres d'action») pour le développement des marchés de carburants alternatifs et de leur infrastructure et à les soumettre à la Commission dans les deux années suivant l'adoption de la directive. Elle prévoit également le recours à des normes techniques communes pour les stations de recharge et de réapprovisionnement et ouvre la voie à l'élaboration d'informations appropriées aux consommateurs et à la comparaison des prix des carburants alternatifs. En fonction du carburant et de l'infrastructure correspondante, la directive fixe des délais de mise en œuvre à l'horizon 2020, 2025 ou 2030.

Plan d'action relatif à l'infrastructure pour carburants alternatifs

Le [plan d'action](#) de 2017 entend compléter et renforcer les principaux objectifs de la directive de 2014. Il contient une évaluation des plans nationaux («cadres d'action») qui ont été transmis à la Commission. Avec environ 95 % des véhicules routiers utilisant les carburants habituels, le plan d'action constate que le nombre de véhicules, et de navires, fonctionnant avec des carburants alternatifs est trop bas dans l'UE et expose quelles actions sont nécessaires pour mettre en place le cœur du réseau d'une infrastructure transeuropéenne pour carburants alternatifs. Les plans nationaux varient grandement en ce qui concerne leur complétude, leur cohérence et leur niveau d'ambition. En général, ils sont déficients pour ce qui concerne les véhicules électriques et leurs points de recharge. Le plan d'action insiste pour que l'infrastructure soit renforcée dans les zones urbaines et périurbaines où les véhicules sont utilisés la plupart du temps.

Le plan d'action propose un certain nombre de moyens pour accroître les investissements publics et privés dans l'infrastructure pour carburants alternatifs. Ceci suppose de faire meilleur usage du financement européen au titre du plan d'investissement pour l'Europe, du programme pour la recherche et l'innovation Horizon 2020, du [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) (dans lequel la Commission a mis, en 2018, 800 millions d'euros d'engagements en faveur de l'infrastructure pour carburants alternatifs) et des instruments de la politique de cohésion. Le plan d'action examine aussi les moyens de permettre d'agir dans les zones urbaines, d'augmenter l'adhésion des consommateurs, d'intégrer les véhicules électriques au réseau et de traiter d'autres questions émergentes.

Position du Parlement européen

La résolution du 15 décembre 2015 à son initiative, [Vers une union européenne de l'énergie](#), proposait un mix énergétique durable pour l'environnement dans les systèmes européens de transport, encourageait le recours à diverses sources renouvelables d'énergie et appelait à redoubler d'efforts pour le développement et le déploiement de la mobilité électrique pour les transports par route. La résolution du 19 janvier 2017, à son initiative, sur [la logistique dans l'Union européenne et le transport multimodal dans les nouveaux corridors du RTE-T](#), invitait la Commission à «encourager le développement des modes de transport électrique ou alternativement motorisés et des infrastructures nécessaires le long du RTE-T et [...] le développement de



carburants de substitution et de l'infrastructure correspondante». La commission des transports et du tourisme prépare actuellement un [rapport](#) sur l'Europe en mouvement: un programme pour l'avenir de la mobilité dans l'Union européenne (rapporteur: István Ujhelyi (S&D, Hongrie), [2017/2257\(INI\)](#)), qui devrait être examiné au cours de l'été 2018.

La Commission européenne fera une déclaration au Parlement européen sur son plan d'action relatif à l'infrastructure pour carburants alternatifs durant la période de session de mars.